



Ricard Immobilier PANTIN

Barème d'honoraires TRANSACTION - 01 avril 2017

A la charge du vendeur

50 000€ à 100 00€	13,5% à 10,2%
101 000€ à 150 000€	10,2% à 8,9%
151 000€ à 200 000€	8,9% à 8,1%
201 000€ à 300 000€	8,0% à 7,4%
251 000€ à 300 000€	7,4% à 7,0%
301 000€ à 400 000€	7,0% à 6,6%
401 000€ à 500 000€	6,5% à 6,2%
501 000€ et plus	Inférieur ou égal à 6,2%

Lot accessoire faisant l'objet d'une transaction spécifique : **Montant Forfaitaire 3 000 € TTC**
Les honoraires ainsi déterminés sont TVA et toutes taxes comprises (TTC)
Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties
(indiquée au mandat), la rémunération sera à la **charge du VENDEUR**

Barème d'honoraires LOCATION - 01 avril 2017

A la charge du Locataire

Visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 €/ m ² TTC*
Réalisation de l'état des lieux	3 €/ m ² TTC

A la charge du Bailleur

Entremise et de négociation	300 € TTC
Visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 €/ m ² TTC*
Réalisation de l'état des lieux	3 €/ m ² TTC

* Zone géographique dans laquelle est situé le bien à louer : « Zone très Tendue » année de référence 2014. Prix au mètre carré de surface habitable concernant les horaires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 12 € ttc. Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € ttc.